

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 21 décembre 2015 fixant la liste des établissements mentionnés aux 2° à 6° de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière dont la direction permet l'accès à l'échelon fonctionnel de la hors-classe du corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière

NOR : AFSH1531991A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2012 pris pour l'application de l'article 24 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,

Arrête :

Art. 1^{er}. – En application du dernier alinéa de l'article 25 du décret du 26 décembre 2007 susvisé, l'échelon fonctionnel de la hors-classe est accessible aux directeurs des établissements suivants :

- Centre hospitalier du Pays de Gex, à Gex (Ain) ;
- Centre hospitalier, à Méximieux, et maison de retraite, à Chalamont (Ain), direction commune ;
- Centre hospitalier intercommunal Ain-Val de Saône, à Pont-de-Veyle (Ain) ;
- Maison de retraite, à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain) ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Pont-d'Ain, Ambérieu, Tenay et Saint-Vulbs (Ain), direction commune ;
- Centre de rééducation-réadaptation fonctionnelle, à Saint-Gobain (Aisne) ;
- Groupe établissements publics handicaps éducation soin emploi, à Liesse (Aisne) ;
- Centre hospitalier départemental Cœur du Bourbonnais, à Tronget, et centres hospitaliers, à Bourbon-l'Archambault et Néris-les-Bains (Allier), direction commune ;
- Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Cusset (Allier) ;
- Centres hospitaliers, à Forcalquier et à Banon (Alpes-de-Haute-Provence), direction commune ;
- Centre d'accueil spécialisé, à Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence) ;
- Centre hospitalier intercommunal du Pays de la Roudoule, à Puget-Théniers (Alpes-Maritimes) et Entrevaux (Alpes-de-Haute-Provence), direction commune ;
- Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes, à Nice (Alpes-Maritimes) ;
- Centre hospitalier, à Roquebillière (Alpes-Maritimes) ;
- Centre hospitalier, à Breil-sur-Roya, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Saorge (Alpes-Maritimes), direction commune ;
- Maison de retraite, à Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes) ;
- Centre hospitalier, à Villeneuve-de-Berg (Ardèche) ;
- Centre hospitalier intercommunal, à Bourg-Saint-Andéol-Viviers (Ardèche) ;
- Centres hospitaliers, à Chambonas et Joyeuse, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Valgorge (Ardèche), direction commune ;
- Etablissement départemental public d'accompagnement médico-social Jacques Sourdille, à Belleville et Châtillon-sur-Bar (Ardennes) ;
- Centre hospitalier, à Allauch (Bouches-du-Rhône) ;
- Centre gérontologique départemental, à Marseille (Bouches-du-Rhône) ;

Etablissement public départemental Louis Philibert, au Puy-Sainte-Réparate (Bouches-du-Rhône) ;
Maison de l'enfance et de la famille des Bouches-du-Rhône, à Marseille (Bouches-du-Rhône) ;
Maison départementale de l'enfance et de la famille du Calvados, à Caen (Calvados) ;
Foyer occupationnel pour adultes et centre d'accueil médico-éducatif spécialisé, à Graye-sur-Mer (Calvados), direction commune ;
Centre hospitalier local, à Murat (Cantal) ;
Centre hospitalier, à La Rochefoucault (Charente) ;
Centre hospitalier, à Ruffec (Charente) ;
Centre hospitalier, à Confolens (Charente) ;
Etablissement public départemental, à Montlieu-la-Garde (Charente-Maritime) ;
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, à Bourges (Cher) ;
Centre hospitalier, à Sancerre (Cher) ;
Etablissement public départemental autonome du Glandier, à Beyssac et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Lubersac (Corrèze), direction commune ;
Centre hospitalier, à Bonifacio (Corse-du-Sud) ;
Centre hospitalier intercommunal, à Corte-Tattone (Haute-Corse) ;
Centre hospitalier, à Quintin, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Corlay (Côtes-d'Armor), direction commune ;
Centre hospitalier, à Lamballe (Côtes-d'Armor) ;
Etablissement public départemental, à Plaintel (Côtes-d'Armor) ;
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Ajain et à Boussac (Creuse), direction commune ;
Etablissement public départemental Clairvivre, à Salagnac (Dordogne) ;
Centre hospitalier, à Nontron (Dordogne) ;
Centre hospitalier, à Excideuil (Dordogne) ;
Centre hospitalier, à Saint-Astier (Dordogne) ;
Maison de retraite, à Avanne (Doubs) ;
Centre hospitalier, à Morteau (Doubs) ;
Centre hospitalier, à Baume-les-Dames (Doubs) ;
Centre de long séjour Bellevaux, à Besançon (Doubs) ;
Centre de soins Les Tilleroyes, à Besançon (Doubs) ;
Centre de réadaptation et maison d'accueil spécialisé, à Quingey (Doubs), direction commune ;
Solidarité Doubs Handicap, à Besançon (Doubs) ;
Centre hospitalier, à Pacy-sur-Eure (Eure) ;
Centre hospitalier, à Bourg-Achard, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Pont-de-l'Arche (Eure), direction commune ;
Centre hospitalier des Andelys et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Ecois, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Lyons-la-Forêt (Eure), direction commune ;
Centres hospitaliers, à Verneuil-sur-Avre, à Rugles et à Breteuil-sur-Iton (Eure), direction commune ;
Centre hospitalier, à Neubourg, et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Brionne et Harcourt et Pont-Authou (Eure), direction commune ;
Fondation Aligre et Marie-Thérèse, à Lèves (Eure-et-Loir) ;
Centre hospitalier de La Loupe (Eure-et-Loir) ;
Foyers de vie et d'accueil médicalisé, à Courville-sur-Eure (Eure-et-Loir), direction commune ;
Centre hospitalier, à Lanmeur (Finistère) ;
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Lannilis et à Plabennec (Finistère), direction commune ;
Centre hospitalier, à Pont-Saint-Esprit (Gard) ;
Centre départemental d'accueil des familles et foyer départemental de l'enfance, à Nîmes (Gard), direction commune ;
Centre hospitalier du Vigan et maisons de retraite, à Saint-Hippolyte-du-Fort, à Sauve et à Lasalle (Gard), direction commune ;
Centre hospitalier, à Uzès, et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Aramon, Redessan-Cabrières et à Montfrin (Gard), direction commune ;
Centre hospitalier, à Pontails, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Genolhac (Gard), direction commune ;
Etablissement public de santé intercommunal de Lomagne, à Fleurance (Gers) ;
Centre hospitalier, à Condom (Gers) ;
Centre hospitalier intercommunal, à Lombez-Samatan, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à L'Isle-Jourdain (Gers), direction commune ;

Centre hospitalier, à Nogaro, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Eauze (Gers), direction commune ;

Centre hospitalier, à Gimont (Gers) ;

Centre départemental de l'enfance et de la famille, à Eysines (Gironde) ;

Centre hospitalier, à Muret (Haute-Garonne) ;

Centre départemental de l'enfance et de la famille, à Toulouse (Haute-Garonne) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Saint-Jacques, à Grenade (Haute-Garonne) ;

Centre hospitalier, à Lodève (Hérault) ;

Centre hospitalier, à Lunel (Hérault) ;

Centre départemental et de la famille de l'Hérault, à Montpellier (Hérault) ;

Centre hospitalier, à Clermont-l'Hérault (Hérault) ;

Centre hospitalier de Lamalou-les-Bains, à Lamalou-Bédarieux (Hérault) ;

Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Frontignan (Hérault) ;

Centre hospitalier, à Saint-Pons (Hérault) ;

Centre hospitalier, à Bédarieux (Hérault) ;

Centre hospitalier, à Pézenas (Hérault) ;

Etablissement public départemental d'éducation, de formation et de soins, à Chantepie, et Centre de l'enfance, à Chantepie (Ille-et-Vilaine), direction commune ;

Centres hospitaliers, à Montfort-sur-Meu et à Saint-Méen-le-Grand (Ille-et-Vilaine), direction commune ;

Centre hospitalier des Marches de Bretagne, à Antrain, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Saint-Georges-de-Reintembault (Ille-et-Vilaine), direction commune ;

Centre départemental gériatrique de l'Indre, à Châteauroux, et centres hospitaliers, à Saint-Charles-de-Valençay et Levroux et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Vatan (Indre), direction commune ;

Centre hospitalier, à Sainte-Maure-de-Touraine (Indre-et-Loire) ;

Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Montlouis-sur-Loire et à Bléré (Indre-et-Loire), direction commune ;

Maison de retraite, à Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire) ;

Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Beaurepaire et La-Côte-Saint-André (Isère), direction commune ;

Centre hospitalier, à Tullins (Isère) ;

Centre hospitalier, à Morestel (Isère) ;

Centre hospitalier, à Saint-Marcellin, et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Saint-Sauveur et Vinay (Isère), direction commune ;

EPD Accueil familial Le Charmeyran, à La Tronche, et foyer départemental de La Côte-Saint-André et maison d'enfants, à Saint-Egrève (Isère), direction commune ;

Etablissement social de travail et d'hébergement isérois, à Saint-Martin-d'Hères (Isère) ;

Centres hospitaliers, à Salins-les-Bains, Poligny et Arbois (Jura), direction commune ;

Etablissement public éducatif et social, à Dole (Jura) ;

Centre hospitalier à Saint-Sever, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Villeneuve-de-Marsan (Landes), direction commune ;

Centre départemental de soins, d'accompagnement et d'éducation, à Herbault (Loir-et-Cher) ;

Centres hospitaliers, à Saint-Aignan et à Montrichard (Loir-et-Cher), direction commune ;

Foyer départemental de l'enfance de la Loire, à Saint-Étienne (Loire) ;

Maison de retraite de la Loire, à Saint-Just-Saint-Rambert (Loire) ;

Centre hospitalier, à Saint-Galmier (Loire) ;

Centre hospitalier, à Langeac, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Saugues (Haute-Loire), direction commune ;

Centre hospitalier, à Yssingeaux, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Saint-Maurice-de-Lignon (Haute-Loire), direction commune ;

Institut public pour handicapés visuels, à Vertou (Loire-Atlantique) ;

Etablissement public médico-social Le Littoral, à Saint-Brévin-les-Pins (Loire-Atlantique) ;

Centre hospitalier intercommunal Sèvre-et-Loire, à Vertou (Loire-Atlantique) ;

Centre départemental Enfance familles, à Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Atlantique) ;

Etablissement et service d'aide par le travail, à Savenay, et établissement public médico-social, à Châteaubriant, et maison d'accueil spécialisée Le Fraîche Pasquier, à Couëron (Loire-Atlantique), direction commune ;

Maison départementale Mer et Pins, à Saint-Brévin-les-Pins (Loire-Atlantique) ;

Centre hospitalier, à Beaugency, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Meung-sur-Loire (Loiret), direction commune ;

Centre hospitalier, à Neuville-aux-Bois (Loiret) ;

Centre hospitalier, à Martigné-Briand (Maine-et-Loire) ;
Centre hospitalier intercommunal, à Chemillé (Maine-et-Loire) ;
Centre hospitalier intercommunal du Baugeois et de la Vallée, à Baugé-en-Anjou (Maine-et-Loire) ;
Centre hospitalier, à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire) ;
Centre hospitalier, à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) ;
Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) ;
Établissement Service public d'Accompagnement éducatif et social, à Pouancé (Maine-et-Loire) ;
Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Périers, Saint-Sauveur-Lendelin, La-Haye-du-Puits, Lithaire et Neufmesnil (Manche), direction commune ;
Établissement de travail protégé, à Saint-James (Manche) ;
Centre hospitalier, à Carentan, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Sainte-Marie-du-Mont (Manche), direction commune ;
Centre hospitalier, à Saint-James, et centre d'accueil et de soins, à Saint-James (Manche), direction commune ;
Centre hospitalier, à Fismes (Marne) ;
Centres hospitaliers, à Joinville et Wassy (Haute-Marne), direction commune ;
Centre hospitalier, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) ;
Centre hospitalier, à Ernée-et-Montenay (Mayenne) ;
Pôle médico-social Bais-Ambers, à Hambers (Mayenne) ;
Centre hospitalier, à Evron, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Sainte-Suzanne (Mayenne), direction commune ;
Centre hospitalier intercommunal, à Pompey - Lay-Saint-Christophe (Meurthe-et-Moselle) ;
Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle, à Laxou (Meurthe-et-Moselle) ;
Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Pont-à-Mousson et à Faulx (Meurthe-et-Moselle), direction commune ;
Centre hospitalier Yves Lanco, au Palais (Morbihan) ;
Établissement public médico-social La Vallée du Loch, à Grandchamp (Morbihan) ;
Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Vannes (Morbihan) ;
Centre hospitalier, à Boulay et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Creutzwald (Moselle), direction commune ;
Centre départemental de l'enfance, à Metz (Moselle) ;
Établissement public départemental de santé, à Gorze (Moselle) ;
Centre hospitalier, à Dieuze (Moselle) ;
EPMS du Saulnois et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Sainte-Anne, à Albestroff (Moselle), direction commune ;
Centre hospitalier, à La Charité-sur-Loire (Nièvre) ;
Centre hospitalier, à Château-Chinon (Nièvre) ;
Centre hospitalier, à La Bassée (Nord) ;
Centre hospitalier, à Hautmont (Nord) ;
Centre hospitalier, à Bailleul (Nord) ;
Hôpital maritime Vancauwenberghe, à Zuydcoote (Nord) ;
Centre hospitalier, à Jeumont (Nord) ;
Groupe hospitalier Loos-Haubourdin, à Loos (Nord) ;
Centre hospitalier, à Comines (Nord) ;
Centre hospitalier, à Wasquehal, et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Marcq-en-Barœul (Nord), direction commune ;
Centre départemental de l'enfance et de la famille, à Beauvais (Oise) ;
Centre hospitalier, et établissement autonome à caractère social, à Granvilliers, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Marseille-en-Beauvaisis (Oise), direction commune ;
Centre hospitalier, à Crépy-en-Valois (Oise), et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à La Ferté-Milon (Aisne), direction commune ;
Hôpital local, à Sées (Orne) ;
Établissement public départemental de l'enfance et de la famille, à Arras (Pas-de-Calais) ;
Centre hospitalier, à Bapaume (Pas-de-Calais) ;
Établissement public départemental pour l'accueil du handicap et l'accompagnement vers l'autonomie, à Arras (Pas-de-Calais) ;
Centre hospitalier, à Hesdin (Pas-de-Calais) ;
Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et établissement public communal, à Saint-Venant (Pas-de-Calais), direction commune ;
Établissement hébergement personnes âgées dépendantes, à Aigueperse (Puy-de-Dôme) ;

Centre hospitalier, à Billom (Puy-de-Dôme) ;
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Lezoux (Puy-de-Dôme) ;
Centre de long séjour, à Pontacq (Pyrénées-Atlantiques) ;
Centre hospitalier, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) ;
Centre départemental de travail protégé, à Castelnau-Rivière-Basse (Hautes-Pyrénées) ;
Institut départemental de l'enfance et de l'adolescence, à Perpignan (Pyrénées-Orientales) ;
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Arles-sur-Tech, Prats-de-Mollo-la-Preste et Saint-Laurent-de-Cerdans (Pyrénées-Orientales), direction commune ;
Centre hospitalier, à Bischwiller (Bas-Rhin) ;
Centre Harthouse, à Haguenau (Bas-Rhin) ;
Foyer départemental de l'enfance, à Strasbourg (Bas-Rhin) ;
Foyer Charles Frey, à Strasbourg (Bas-Rhin) ;
Centre hospitalier, à Brumath, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Schweighouse-sur-Moder (Bas-Rhin), direction commune ;
Centre de long et moyen séjour, à Molsheim (Bas-Rhin) ;
Institut Les Tournesols, à Sainte-Marie-aux-Mines, et ESAT à Ban-de-Laveline (Haut-Rhin), direction commune ;
Centre départemental de repos et de soins, à Colmar, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Turckheim (Haut-Rhin), direction commune ;
Centre hospitalier, à Ribeauvillé (Haut-Rhin) ;
Centre hospitalier, à Soultz (Haut-Rhin) ;
Centre hospitalier, à Condrieu (Rhône) ;
Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or, à Albigny-sur-Saône (Rhône) ;
Centre de long et moyen séjour, à Neuville-sur-Saône, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Fontaines-sur-Saône (Rhône), direction commune ;
Centres hospitaliers, à Saint-Laurent-du-Chamousset et à Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), direction commune ;
Centre hospitalier intercommunal, à Thizy-les-Bourgs-Cours-la-Ville, centre hospitalier, à Amplepuis, et maison de retraite, à Cublize (Rhône), direction commune ;
Centres hospitaliers, à Belleville et à Beaujeu (Rhône), direction commune ;
Résidence départementale d'accueil et de soins, à Mâcon (Saône-et-Loire) ;
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, au Creusot (Saône-et-Loire) ;
Centre hospitalier, à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) ;
Centre hospitalier, à Tournus, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Romenay (Saône-et-Loire), direction commune ;
Centre hospitalier, à Louhans, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Cuisery (Saône-et-Loire), direction commune ;
Centre hospitalier, à La Guiche et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Mont-Saint-Vincent (Saône-et-Loire), direction commune ;
Centres hospitaliers, à Sillé-le-Guillaume, Beaumont et à Bonnetable (Sarthe), direction commune ;
Centre Arthur Lavy, à Thorens-Glières (Haute-Savoie) ;
Centre hospitalier, à Rumilly (Haute-Savoie) ;
Maison de retraite, à Reignier (Haute-Savoie) ;
Etablissement public intercommunal de l'agglomération d'Annecy, à Poisy (Haute-Savoie) ;
Hôpital départemental Dufresne Sommeiller, à La Tour (Haute-Savoie) ;
Maison départementale de l'enfance et de la famille, à Taninges, et établissement public départemental autonome de prévention spécialisé, à Cluzes (Haute-Savoie), direction commune ;
Etablissement public départemental Le Village du Fier, à Pringy (Haute-Savoie) ;
Centre hospitalier, à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Maritime) ;
Etablissement public départemental, à Grugny (Seine-Maritime) ;
Centre hospitalier, à Darnétal (Seine-Maritime) ;
Centre hospitalier du Bois Petit, à Sotteville-lès-Rouen (Seine-Maritime) ;
Centre hospitalier, à Saint-Romain-de-Colbosc (Seine-Maritime) ;
Centre gériatrique Desaint-Jean, au Havre (Seine-Maritime) ;
Institution médico-sociale, à Bolbec (Seine-Maritime) ;
Centre hospitalier, à Yvetot (Seine-Maritime) ;
Etablissement médicalisé, à Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Maritime) ;
Centre hospitalier, à Barentin, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Pavilly (Seine-Maritime), direction commune ;
Centre hospitalier intercommunal, à Jouarre-la-Ferté (Seine-et-Marne) ;

Etablissement public départemental autonome les Alizés, à Rubelles (Seine-et-Marne) ;
Centre de pédiatrie et de rééducation, à Bullion (Yvelines) ;
Centre hospitalier de La Mauldre, à Jouars-Pontchartrain (Yvelines) ;
Centre de gérontologie et d'accueil spécialisé de Chevreuse (Yvelines) ;
Etablissement départemental des Yvelines, à Versailles et au Pecq (Yvelines) ;
Maison de retraite, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) ;
Groupe hospitalier et médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois, à Saint-Maixent-l'École (Deux-Sèvres) ;
Centre hospitalier intercommunal de la Baie de Somme, à Saint-Valéry-sur-Somme, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Cayeux-sur-Mer (Somme), direction commune ;
Etablissement public social et médico-social intercommunal, à Amiens (Somme) ;
Etablissement public intercommunal de santé du Sud-Ouest Somme, à Poix-de-Picardie (Somme) ;
Centre hospitalier, à Albert (Somme) ;
Centre hospitalier, à Corbie (Somme) ;
Centre hospitalier, à Ham (Somme) ;
Centres hospitaliers, à Caussade et à Négrepelisse (Tarn-et-Garonne), direction commune ;
Centre départemental de l'enfance, au Pradet (Var) ;
Etablissement d'accueil départemental enfance et famille, à Avignon, et maison d'enfants à caractère social, à Carpentras (Vaucluse), direction commune ;
Etablissements publics départementaux, L'Alizarine, à Avignon, et Saint-Antoine, à L'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse), direction commune ;
Centre hospitalier, à L'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse) ;
Centre hospitalier, à Vaison-la-Romaine, et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Bédoin et Malaucène (Vaucluse), direction commune ;
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et foyer de vie, à Mortagne-sur-Sèvre, et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Chavagne-en-Pailliers et à Saint-Fulgent (Vendée), direction commune ;
Centre hospitalier intercommunal, à Saint-Léonard-de-Noblat et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Eymoutiers et Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne), direction commune ;
Centres hospitaliers, à Bussang et du Thillot (Vosges), direction commune ;
Centre hospitalier et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Bruyères, et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Corcieux (Vosges), direction commune ;
Centres hospitaliers, à Mirecourt, Lamarche et à Darney (Vosges), direction commune ;
Centre hospitalier local, à Châtel-sur-Moselle (Vosges) ;
Maison départementale de retraite de l'Yonne, à Auxerre (Yonne) ;
Centre hospitalier, à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne) ;
Centre de soins de longue durée Le Chenois, à Bavilliers (Territoire de Belfort) ;
Institut Les Eparses, à Chaux (Territoire de Belfort) ;
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Cerny, La Ferté-Alais et Saint-Vrain (Essonne), direction commune ;
Centre de gérontologie Les Abondances, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) ;
Fondation Roguet, à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine) ;
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Clamart (Hauts-de-Seine) ;
Cité de l'Enfance et service des adolescents, au Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine), direction commune ;
Centre départemental de l'enfance et de la famille, à Bobigny (Seine-Saint-Denis) ;
Maison de retraite, à Pantin (Seine-Saint-Denis) ;
Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis) ;
Institut Le Val Mandé, à Saint-Mandé (Val-de-Marne) ;
Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, à Saint-Maur-des-Fossés et à Sucy-en-Brie (Val-de-Marne), direction commune ;
Centre hospitalier Louis Daniel Beaupertuy, à Pointe-Noire (Guadeloupe) ;
Centre gérontologique du Raizet, aux Abymes (Guadeloupe) ;
Centre hospitalier, à Bouillante (Guadeloupe) ;
Centre hospitalier, à Capesterre-Belle-Eau (Guadeloupe) ;
Centre hospitalier, au Marin (Martinique) ;
Centre hospitalier, à Saint-Esprit (Martinique) ;
Centre hospitalier Nord-Caraïbes, au Carbet (Martinique).

Art. 2. – La présente liste est révisable à tout moment.

Art. 3. – Les dispositions de l'arrêté du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de

la fonction publique hospitalière, notamment son article 2 relatif au corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, et plus particulièrement les montants de référence relatifs à l'échelon fonctionnel, sont applicables, pour le régime indemnitaire de l'année 2015, aux personnels de direction occupant les emplois des établissements mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Art. 4. – L'arrêté du 15 décembre 2008 fixant la liste des établissements mentionnés aux 2^o à 6^o de l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière dont la direction permet l'accès à l'échelon fonctionnel de la hors classe du corps des directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière est abrogé.

Art. 5. – Le directeur général de l'offre de soins au ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 décembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de l'offre de soins :

*La sous-directrice par intérim
des ressources humaines
du système de santé,*

M. LENOIR-SALFATI